

W.A. Hammond Drierite Co., LTD

Fiche de données de sécurité

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identificateurs du produit

Nom du produit : Drierite, avec indicateur

Numéros d'inventaire des produits : 21001, 21005, 21025, 22001, 22005, 22025, 23001, 23005, 23025, 24001, 24005, 24025, 24035, 26800, 26840, 26930, 27068, 27069, 27070, 40207, 40451, 50068

Fabricant : W.A. Hammond Drierite Co., LTD.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Agent déshydratant ou de séchage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : W.A. Hammond Drierite Co., LTD.
Boîte postale 460
Xenia, OH 45385
États-Unis

Téléphone : 937-376-2927

Site Web : www.drierite.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 937-376-2927

2. IDENTIFICATION DES DANGERS


2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification du SGH conformément au 29 CFR 1910 (OSHA HCS)

Irritation oculaire (Catégorie 2A), H319
Sensibilisation respiratoire (Catégorie 1), H334
Sensibilisation cutanée (Catégorie 1), H317
Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégorie 2), H341
Cancerogénicité (Catégorie 2), H351
Toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B), H360
Toxicité aigüe pour le milieu aquatique (Catégorie 2), H401
Toxicité chronique pour le milieu aquatique (Catégorie 3), H412

Pour le texte complet des mentions de dangers mentionnées dans cette section, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage SGH, y compris les mises en garde

Pictogrammes 

Mention d'avertissement Danger

Mention(s) de danger
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Suite

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H401	Toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil(s) de prudence	
P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261	Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou aérosols.
P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P285	En cas de ventilation du local insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P304 + P341	EN CAS D'INHALATION : s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : enlever les lentilles de contact et rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P308 + P313	En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets.

2.3 Autres dangers qui ne conduisent pas à une classification (HNOC) ou non couverts par le SGH – Aucun

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Contenu du Drierite avec indicateur : $\text{CaSO}_4 \geq 98\% + \text{CoCl}_2 < 2\%$

Composants non dangereux

Composant	Classification	Concentration
Sulfate de calcium		
CAS numéro : 7778-18-9 EC numéro : 231-900-3		$\geq 98\%$

3.1 Suite

Composants dangereux

Composant	Classification	Concentration
Dichlorure de cobalt		
CAS numéro : 7646-79-9 EC numéro : 231-589-4 Index numéro: 027-004-00-5	Toxicité aiguë 4; Lésion oculaire 1; Sensibilisation respiratoire 1; Sensibilisation cutanée 1; Mutagénicité 2; Cancérogénicité 1B, Toxicité pour la reproduction 1B; Toxicité aiguë pour le milieu aquatique 1; Toxicité chronique pour le milieu aquatique 1; H302, H317, H318, H334, H341, H350, H360, H410	< 2 %

Pour le texte complet des mentions de dangers mentionnées dans cette section, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

S'éloigner de la zone de danger. Consulter un médecin.

En cas d'inhalation :

Transporter la personne exposée à l'air frais. Demander un avis médical.

En cas de contact avec la peau :

Se laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin

En cas de contact avec les yeux

Rincer avec précaution avec de l'eau pour au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir rubrique 2.2) et/ou dans la rubrique 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant aux alcools, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de soufre, chlorure d'hydrogène gazeux, cobalt/oxydes de cobalt, oxyde de calcium

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

5.4 Autres informations

Aucune donnée disponible

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgences

Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer des vapeurs, brumes ou gaz. Assurer une ventilation adéquate. Pour la protection individuelle, voir la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les autres fuites ou déversements si cela est possible en toute sécurité. Ne laissez pas le produit pénétrer dans des canalisations. Le rejet dans l'environnement doit être évité.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever sans créer de poussière. Conserver dans des récipients appropriés en vue de son élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, consulter la rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact du produit avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation par aspiration appropriée aux endroits où la poussière peut se former. Pour connaître les consignes de précautions, consulter la rubrique 2.2.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Sensible à l'humidité. Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec et bien aéré. Catégorie de stockage (TRGS 510) : non combustible, effet toxique aigu catégorie 3 / Matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses causant des effets chroniques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

En dehors des utilisations mentionnées dans la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants associés à des valeurs limites d'exposition professionnelle :

Composant	Numéro CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Fondement
Sulfate de calcium	7778-18-9	TWA	15,000000 mg/m ³	ETATS-UNIS. Limites d'exposition professionnelle (OSHA) – Tableau Z-1 Limites pour les contaminants atmosphériques
		TWA	5,000000 mg/m ³	ETATS-UNIS. Limites d'exposition professionnelle (OSHA) – Tableau Z-1 Limites pour les contaminants atmosphériques
		TWA	10,000000 mg/m ³	ETATS-UNIS. Valeurs limites de seuil de l'ACGIH (TLV)
	Remarques	Symptômes nasaux		
		TWA	5,000000 mg/m ³	ETATS-UNIS. Limites d'exposition recommandées par le NIOSH
		Le gypse en est la forme dihydratée et le plâtre de Paris en est la forme hémihydratée.		
		TWA	10,000000 mg/m ³	ETATS-UNIS. Limites d'exposition recommandées par le NIOSH
		Le gypse en est la forme dihydratée et le plâtre de Paris en est la forme hémihydratée.		
		TWA	10,000000 mg/m ³	ETATS-UNIS. Valeurs limites de seuil de l'ACGIH (TLV)
	Remarques	Symptômes nasaux		
Dichlorure de cobalt	7646-79-9	TWA	0,020000 mg/m ³	ETATS-UNIS. Valeurs limites de seuil de l'ACGIH (TLV)
		Asthme de la fonction pulmonaire Effets sur le myocarde Substances pour lesquelles il existe un ou des indices d'exposition biologique (voir la section BEI®) Cancérogène confirmé par rapport aux animaux, avec une pertinence inconnue pour les humains		

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle technique approprié

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux / du visage

Lunettes à protection latérale conformes à la norme EN166. Utiliser un équipement de protection oculaire approuvé selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou EN (EU).

Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être inspectés avant toute utilisation. Utiliser la technique de retrait approprié des gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter tout contact cutané avec ce produit. Jetez les gants contaminés après utilisation conformément aux lois applicables et aux bonnes pratiques de laboratoire. Se laver et se sécher les mains.

Protection du corps

Vêtements de travail protecteurs.

Protection respiratoire

Pour les expositions nuisibles, utiliser un respirateur à particules de type P95 (US) ou de type P1 (EU EN 143). Pour un niveau de protection plus élevé, utilisez des cartouches respiratoires de type OV/AG/P99 (US) ou de type ABEK-P2 (EU EN 143). Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (États-Unis) ou CEN (UE).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contenir les autres fuites ou déversements si cela est possible en toute sécurité. Ne laissez pas le produit pénétrer dans des canalisations. Le rejet dans l'environnement doit être évité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

A) Apparence	Forme : Granuleux Couleur : Bleu / Rose
B) Odeur	Aucune donnée disponible
C) Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
D) pH	Aucune donnée disponible
E) Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible
F) Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible
G) Point d'ignition	Aucune donnée disponible
H) Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
I) Inflammabilité (Solide, Gaz)	Aucune donnée disponible
J) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
K) Pression de vapeur	Non applicable

9.1 Suite

L) Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
M) Densité relative	65 lb/cuft
N) Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible
O) Coefficient de partage : N- Octanol/Eau	Aucune donnée disponible
P) Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Q) Température de décomposition	Aucune donnée disponible
R) Viscosité	Aucune donnée disponible
S) Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
T) Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible

9.2 Autre information de sécurité

Aucune donnée disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

L'exposition à l'humidité peut affecter la qualité du produit.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants, métaux alcalins, ammoniac (NH₃)

10.6 Produits de décomposition dangereux

SO₃ @ 1450 C° Cl₂ @ 318 C°

En cas d'incendie : consulter la rubrique 5

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Aucune donnée disponible

Par inhalation : Aucune donnée disponible

Par voie cutanée : Aucune donnée disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Aucune donnée disponible

11.1 Suite

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Aucune donnée disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucune donnée disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Aucune donnée disponible

Cancérogénicité :

IARC: 2B – Groupe 2B : Peut-être cancérigène pour les humains (dichlorure de cobalt)

NTP: Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène connu ou anticipé par le NTP.

OSHA: Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène connu ou anticipé par le OSHA.

Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Aucune donnée disponible

Danger par aspiration :

Aucune donnée disponible

Informations complémentaires :

RTECS : Non disponible

À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été étudiées de manière approfondie.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT/vPvB non disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise/n'est pas effectuée.

12.6 Autres effets néfastes

Toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme.

Un danger pour l'environnement ne peut être exclu en cas de manipulation ou d'élimination non professionnelle.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Ces directives d'élimination sont destinées à l'élimination de quantités déterminées dans le catalogue uniquement. Les réglementations fédérales peuvent s'appliquer aux contenants vides. Les réglementations nationales et/ou locales peuvent être différentes. Éliminer conformément à toutes les réglementations locales, nationales et fédérales ou sous contrat avec une agence agréée d'élimination des produits chimiques.

Emballages souillés :

Éliminer en le considérant comme un produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ministère des Transports (États-Unis)

Marchandises non dangereuses

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

Numéro UN : 3077 Catégorie : 9 Groupe d'emballage : III EMS numéro : F-A, S-F
Nom d'expédition correct : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S. (Dichlorure de cobalt) Polluant marin : Oui. Le produit
relève du code IMDG 3.3, disposition spéciale 969 qui permet au produit d'être expédié « sans
restriction ». **Voir plus d'informations***

IATA

Numéro UN : 3077 Catégorie : 9 Groupe d'emballage : III EMS numéro : F-A, S-F
Nom d'expédition correct : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S. (Dichlorure de cobalt) Polluant marin : Oui. Le produit
relève de la disposition spéciale A197 qui permet au produit d'être expédié « sans restriction ».
Voir plus d'informations

Informations complémentaires

** Disposition spéciale A197 - est une disposition spéciale attribuée aux substances dangereuses pour
l'environnement, UN 3077 et UN 3082 qui permet à ces substances d'être expédiées comme « sans
restriction » à condition que la quantité nette dans un récipient ne dépasse pas 5 kg par colis et que les
emballages utilisés répondent aux normes définies.

*** Le code IMDG 3.3, la disposition spéciale 969 est une disposition spéciale attribuée aux
substances dangereuses pour l'environnement, UN 3077 et UN 3082 qui permet à ces substances
d'être expédiées « sans restrictions » à condition que la quantité nette dans un récipient ne dépasse
pas 5 kg par emballage et que les emballages utilisés répondent aux normes définies.

14.1 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Composants SARA 302

SARA 302 : Aucun produit chimique dans ce matériau n'est soumis aux exigences de déclaration de
SARA, Titre III, Section 302.

SARA 313 Components

SARA 313 : Les composants suivants sont soumis aux niveaux de déclaration établis par SARA,
Titre III, Section 313 :

Dichlorure de cobalt

CAS numéro 7646-79-9

Date de révision : 17-07-2009

Dangers SARA 311/312

Danger sérieux pour la santé, Danger chronique pour la santé

Composants du droit à l'information du Massachusetts

Sulfate de calcium

CAS numéro 7778-18-9

Date de révision : 01-04-1994

Rubrique 15 Suite**Composants du droit à l'information de Pennsylvanie**

Sulfate de calcium CAS numéro 7778-18-9 Date de révision : 01-04-1994

Composants du droit à l'information du New Jersey

Sulfate de calcium CAS numéro 7778-18-9 Date de révision : 01-04-1994

Composants de la California Prop. 65

Ce produit ne contient aucun produit chimique connu de l'État de Californie pour causer le cancer, des malformations congénitales ou tout autre problème de reproduction.

Gouvernement fédéral des États-Unis**TSCA**

CAS numéro 7646-79-9 est répertorié dans le registre de la TSCA.

CAS numéro 7778-18-9 est répertorié dans le registre de la TSCA.

Classement de la SIMDUT

Catégorie de danger

D-2A Matériau très toxique

Pictogramme



15. AUTRES DONNÉES

Le texte complet des mentions de danger citées dans les rubriques 2 et 3.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Classement du système d'information sur les matières dangereuses

Danger pour la santé :	2
Danger chronique pour la santé :	*
Inflammabilité :	0
Danger physique :	0

Classement de la NFPA

Danger pour la santé :	2
Risque d'incendie :	0
Risque de réactivité :	0

Informations complémentaires

Droit d'auteur 2019 W.A. Hammond Drierite Co., LTD. Licence accordée pour faire des copies illimitées à usage interne uniquement. Les informations ci-dessus sont considérées comme correctes mais ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif. Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont applicables au produit en ce qui concerne les précautions de sécurité appropriées. Il ne représente aucune garantie des propriétés du produit. WA Hammond Drierite Co., LTD. et ses affiliés ne pourront être tenus responsables de tout dommage résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus. Consulter www.drierite.com.

Informations sur la préparation :

W.A. Hammond Drierite Co., LTD. Boîte postale 460 Xenia, OH 45385 Révisé 22-03-2021